

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 36 (1964)

**Heft:** 7: Industrialisation du bâtiment

**Artikel:** Le Congrès international des architectes des monuments historiques

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125628>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Congrès international des architectes des monuments historiques

45 Le deuxième Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques s'est réuni à Venise en présence de 612 architectes et techniciens venant de 62 pays. La délégation française comptait près de 100 personnes.

M. De Angelis d'Ossat a été désigné président du congrès sur proposition de M. Piero Gazzola, inspecteur central des Beaux-Arts et architecte en chef de Vérone, secrétaire du congrès.

Parmi les exposés, il faut retenir celui de M. Favoretto Fisca, maire de Venise, qui définit la nécessité de protéger les espaces verts de sa cité contre l'appétit de la spéculation immobilière, alors que le ministre de l'Instruction publique italien insistait sur l'expansion démographique conduisant à l'obligation de construire. M. Bruno Molioli, directeur général des Beaux-Arts, a mis l'accent sur la notion de protection des ensembles historiques.

M. Maheu, directeur général de l'UNESCO, retraça pour sa part le bilan de l'action de cet organisme en faveur de la sauvegarde et de la protection des paysages et des cités. Il rappela l'ouverture à Paris, au début de juin, de la «campagne internationale pour les monuments de valeur historique et artistique». Il s'agit de développer dans toutes les nations la conscience de la responsabilité collective envers les monuments et de promouvoir la protection effective du patrimoine humain.

M. Roberto Pane a dénoncé la hauteur excessive des bâtiments actuellement bâtis à la périphérie des villes italiennes.

Il s'agit là d'actions motivées par la spéculation, aboutissant à la dégradation des conditions de vie, estima-t-il, dont les hommes désirent s'évader. L'orateur demanda que le congrès fasse un appel solennel aux architectes afin que ceux-ci prennent une conscience exacte de leurs responsabilités.

Des contacts entre architectes urbanistes et architectes des monuments historiques permettraient d'en finir avec l'inutile querelle des «anciens et des modernes». Ainsi pourraient s'établir les conciliations nécessaires entre le calcul et la sensibilité comme entre la ville présente et la ville ancienne.

C'est une curieuse dualité qui a mis en lumière la seconde journée des travaux du congrès. En effet, d'une part, le progrès menace trop évidemment, dans son désir d'accaparement de l'espace et des sols, les témoins d'un passé dont il veut la disparition pour prendre leur place, mais,

**EAU CHAUDE**  
**CIPAG-SUNROD**  
**CHAUFFAGE**

**Chaleur agréable,  
eau chaude à profusion, hiver comme été,  
au prix le plus bas...**

...avec la chaudière combinée CIPAG-SUNROD pour le chauffage central et la production d'eau chaude. Son système de récupération de chaleur SUNROD (breveté), assure un rendement exceptionnel. Le foyer polycombustible permet de passer sans transformation du mazout au charbon.

**Fabrique d'appareils thermiques**

**CIPAG SA Vevey tel. 021/519494**

Installation par les bonnes maisons de chauffages centraux

en même temps, ce même progrès met entre les mains des défenseurs de ces mêmes biens du passé des moyens d'expression, de propagande susceptibles d'alerter l'opinion et d'une portée considérable: photos, presse, cinéma, livres d'art, télévision, affiches, etc. qui permettent de rendre familiers à tous la valeur, la portée, l'intérêt du patrimoine architectural menacé.

Partout il s'agit là d'un intérêt heureux qui s'éveille mais, en retour, celui-ci pose de surcroît de sérieux inconvénients... pour les monuments eux-mêmes.

En effet, ce public, dont l'intérêt a été éveillé afin qu'il puisse réagir contre les menaces possibles, désire alors connaître ce qu'on lui a proposé. Pour y atteindre, avec les possibilités qu'offre le monde moderne en déplacement, il est alors créé des routes goudronnées, larges et faciles dans des sites dont se dénature alors l'intégrité première. Il se développe aussi des parcs de stationnement au pied des vénérables murailles, des monuments et des châteaux...

L'architecte qui a tout entrepris pour conduire à bien une restauration de haute valeur archéologique en voit alors son travail dénaturé! De surcroît, comme la qualité historique ne constitue plus, justement, le seul critère, on est conduit, dans le souci d'une «rentabilité» du monument à présenter à ce public, à reconstruire, plus qu'à restaurer. En face de cet aspect relativement négatif de l'afflux du public auprès des monuments isolés, il faut d'ailleurs présenter le côté bénéfique de celui-ci puisque seule la foule peut donner vie aux quartiers historiques.

C'est ce qu'a démontré le professeur Joway, de l'Institut supérieur de restauration des monuments de Belgique lorsqu'il affirma: «La plupart de nos grandes villes sont menacées d'un péril double: démolition et certaine forme de restauration s'attachant à faire des quartiers anciens des espèces de «zones musées» ne jouant plus leur rôle vrai dans la cité lorsqu'elles tournent à vide...».

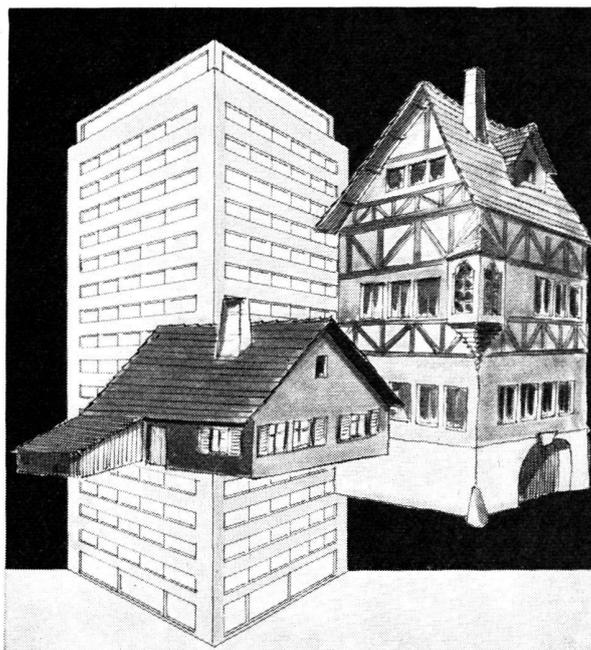
S'appuyant sur l'exemple du Quartier latin et des quartiers de la rive droite de Paris, l'orateur a montré combien leur fonction essentielle est de mêler harmonieusement les couches les plus diverses de la population. Ainsi s'établissent des échanges fructueux enrichissants pour tous. De tels quartiers, par leur vie propre, réelle, impossible à transplanter, remplissent un rôle de brassage irremplaçable et c'est justement là ce qui milite pour la conservation des vieux quartiers comme pour leur intégration dans la vie quotidienne actuelle.

En fait, dans la mesure même où le critère «habitation» passe avant le critère «tourisme» dans ces vieux quartiers, le critère «social» doit donc même passer avant le critère «esthétique et historique»...

D'ailleurs, l'opinion publique finit effectivement à admettre que les ensembles historiques sont plus importants pour l'équilibre moral et social de la population que pour les visiteurs eux-mêmes...

La troisième journée du congrès se consacra au départ au difficile débat – sans cesse recommencé – de l'opposition de l'harmonisation d'un bâtiment d'aujourd'hui dans le contexte d'un bâtiment d'hier...

M. C. Martiny, professeur à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, répondant à M. Parré, professeur à l'Université de Naples, qui avait critiqué l'architecture moderne,



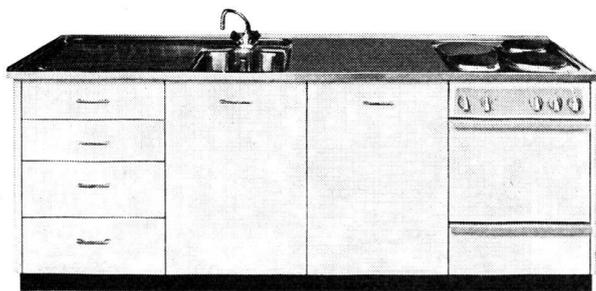
## ... dans chaque foyer un bloc de cuisine METALL ZUG

**La base éprouvée** des blocs de cuisine METALL ZUG est constituée par les normes de 55 / 60 / 90.

**Une particularité importante** des blocs de cuisine METALL ZUG est le double pli des portes, qui les rend extrêmement stables. Le revêtement intérieur de mousse synthétique a un effet insonorisant.

**Un avantage exclusif** des blocs de cuisine METALL ZUG est leur surface: une laque à base de résine acrylique émaillée à haute température leur confère une adhésion parfaite et une très grande résistance aux éraflures, à l'usure par frottement ainsi qu'aux corps gras et aux lessives (insensible aux produits de lavage synthétiques).

A l'exécution bien conçue s'ajoute l'aspect plaisant; il est particulièrement appuyé par la ligne distinguée de la nouvelle cuisinière électrique METALL ZUG, au four très spacieux.



**METALL  
ZUG**

Demandez des conseils ou des prospectus aux

**USINES MÉTALLURGIQUES DE ZOUG**

Tél. 042 / 4 01 51

réfute ses arguments en dénonçant la théorie de l'unité de style. Celle-ci, assura-t-il, conduit à fabriquer du faux ancien, ce qui est le pire de tout. De surcroît, nul n'ignore que les monuments les plus admirables et les plus admirés sont une succession de styles en raison des remaniements successifs, provoqués par les modes comme par les nécessités.

A ce propos, il cita des exemples célèbres, allant de la cour du Palais ducal de Venise à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Qui donc, de nos jours, admettrait de reconstruire Pierrefonds dans la redoutable unité voulue par Viollet-le-Duc? Par contre, la place Saint-Marc, marquée par les styles de neuf siècles différents n'en reste-t-elle pas moins l'une des plus belles du monde?...

Quant aux architectes du Moyen Age ils jetèrent sur les nefs romanes les croisées d'ogives!...

A son avis, on a tort de dénoncer l'architecte. Ce qu'il convient de faire, c'est l'aider, en luttant contre la spéculation foncière qui provoque les exigences de la clientèle. Or, le plus souvent, celle-ci n'est-elle pas un ministère d'une collectivité publique?...

Encore ne faut-il pas être contre les constructions en hauteur mais bien plutôt à savoir où les implanter!

Pour ce qui concerne les monuments anciens, on ne peut prétendre leur rendre le cadre qu'ils ont perdu mais, faute de témoignage d'un passé à défendre au même titre qu'eux-mêmes, il faut savoir créer un cadre nouveau gardant à l'élément principal son échelle et son esprit. Ainsi pourra s'affirmer la franche affirmation du savoir-faire de notre époque...

La vraie différence entre aujourd'hui et hier, c'est la lenteur de développement des styles nouveaux, due elle-même à la lenteur de l'évolution des nouvelles techniques.

Or, actuellement les progrès vont à toute allure et la technique de la construction avance à pas de géant! Le calcul scientifique, en un siècle à peine, a conduit à plus d'innovations que six mille ans de recherches empiriques.

De la sensibilité du maître d'ouvrage dépend ce qu'on exige de l'architecte, avant tout. Un véritable architecte peut adapter un bâtiment auprès d'une cathédrale gothique mais ceux qui n'ont pas de formation suffisante risquent fort d'oublier cette première vertu du bâtisseur: la modestie.

Le congrès a apporté d'ailleurs un bel hommage à la France dans le domaine de la législation pratique de la sauvegarde des ensembles artistiques lorsque M. Sorlin, inspecteur général des monuments historiques, a présenté la loi du 4 août 1962, prise sur l'initiative de M. Malraux et de M. Maziol. Cette analyse a permis aux congressistes de poser de nombreuses questions comme elle a conduit nombre de ceux-ci à manifester l'intention de prendre contact avec le Ministère français chargé des affaires culturelles afin d'en suivre l'application.

M. Sorlin a pu ainsi entrer dans les détails de l'économie d'un texte dont le congrès a été d'accord pour apprécier l'intérêt et la portée.

M. Berry a par ailleurs fourni des précisions sur les quartiers anciens de Paris et la rénovation en cours au sein de ceux-ci alors que M. Donzet a défini les grandes lignes de la rénovation du quartier Saint-Jean à Lyon.

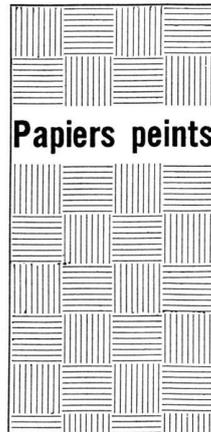
M. de Saussure, architecte, Genève, a indiqué la portée de

## Ed. CUÉNOD S. A.

Genève  
Rue des Plantaporrêts 8

### ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENTS

Béton armé  
Maçonnerie  
Travaux publics  
Gypserie  
Peinture  
Réparation et entretien d'immeubles

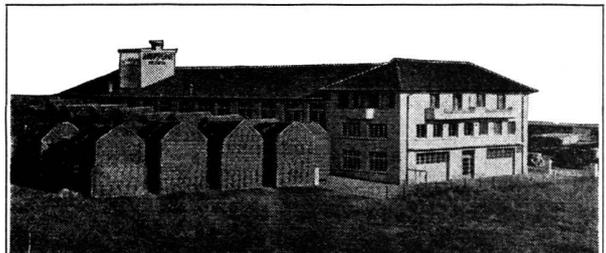


Papiers peints

# B

ORGNANA & C<sup>ie</sup>

Lausanne  
Beau-Séjour 1 (annexe B. C. V.)  
Tél. 23 24 45



## GIUPPONE FRÈRES

Entreprise de menuiserie

LAUSANNE-MALLEY 16 Tél. (021) 24 01 61



## Miroiterie Romande

LAUSANNE  
Av. d'Echallens 69 Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées  
Glaces pour vitrages  
Glaces de couleurs  
Vitrages isolants:  
Thermopane - Moutex  
Aterphone, etc.  
Marmorites  
Verre à vitre, verre épais  
Verres spéciaux  
Ateliers de biseautage,  
polissage, argenture

la réhabilitation de la vieille ville de Genève après que nombreuses communications eurent été faites en ce qui concerne la nécessité du renforcement de la législation de protection des monuments et paysages dans les divers pays d'Europe, la loi française pouvant être prise comme exemple.

## Charte de Venise

Voici, pour terminer, la Charte de Venise, proposée par M. Pierro Gazzola, inspecteur central des Beaux-Arts, architecte en chef de Vérone et organisateur du congrès lui-même.

C'est en fait une nouvelle étape, depuis la conférence d'Athènes, réunie à l'instigation de la Société des Nations, en 1931, où des principes fondamentaux avaient été établis pour la conservation du patrimoine ancien.

Toutefois, grâce aux travaux effectués à Venise, on a été plus loin. Ce n'est plus le monument seul, isolé de son contexte, qu'il faut protéger mais bien l'ensemble, le cadre où il s'insère, le milieu qui lui donne sa pleine signification. De plus, si la restauration peut s'admettre, dans la mesure où elle revêt un caractère exceptionnel elle ne saurait se comprendre que dans une modestie vraie de l'exécutant, respectant la substance de l'édifice, s'appuyant sur des documents authentiques, refusant l'hypothèse et la fantaisie, en quelque sorte.

En préambule, la charte établie affirme:

«Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines et les considère comme un patrimoine commun. Elle se reconnaît solidairement responsable de sa sauvegarde vis-à-vis des générations futures auxquelles elle se doit de la transmettre dans toute la richesse de son authenticité. Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.»

En ce qui concerne les travaux de restauration et la prudence qu'il faut apporter dans ce domaine, la «charte» constate justement pour la part à ne pas dépasser:

«Au-delà, tout travail de complément reconnu indispensable relève de la conception architecturale qui portera la marque de notre temps...»

«Les apports de toutes les époques, indique-t-on, à l'édification du monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration.»

Le texte se penche également sur l'affectation utile des bâtiments anciens à la société. Il insiste sur les soins particuliers à apporter aux sites portant témoignage d'une civilisation particulière, comme d'un événement historique ou encore attestant d'une évolution significative.

Il est bon de mettre à la disposition des chercheurs la documentation constituée à la suite de travaux de restauration, de conservation ou de fouilles, indique-t-on également.

## VICTOR OLIVET

Société anonyme

**Entreprise  
de bâtiments et de travaux publics**

**GENÈVE**

38, rue du Nant  
Tél. 36 63 10 (3 lignes)



**Lausanne**

Rue Saint-Martin 3  
☎ 23 45 67

**Morges**

Rue Saint-Louis 4  
☎ 71 37 64

**Ami Boulaz**

Société anonyme

**Chauffages  
tous systèmes**

**Genève**

Rue de Hesse 1  
☎ 26 26 93

La meilleure  
**PORTE ISOLANTE**  
avec joints automatiques  
Système EICHENBERGER Brevet ⚡  
PORTES NEUVES OU EXISTANTES TRANSFORMÉES  
**MENUISERIE**  
*Max Locher*  
Lausanne Ch. du Levant 157 Tél. 28 68 62

ÉLECTRICITÉ

**E. WEBER**

Grand choix d'appareils  
ménagers et lustrerie

LAUSANNE Saint-Roch 40 TÉLÉPHONE 25 43 25



**XYLAMON**

protège vos charpentes et  
meubles contre tous les  
parasites du bois

**L. Guggisberg**

Conservation du bois  
Lausanne